Image not found or type unknown

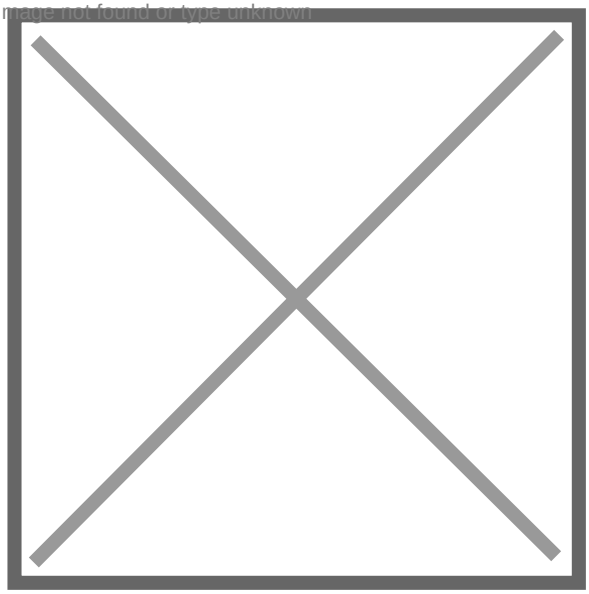

Chantage et harcelement moral

Par **soph44**, le **29/06/2008** à **16:07**

Bonjour,
Je suis maman de 2 enfants de moins de 10 ans, séparée de leur père depuis 6 ans. La séparation ne s'est pas particulièrement bien passée, injures (devant les enfants), menaces, chantage...mais nous avons fini par nous entendre sur une modique pension (190 euros aujourd'hui) que j'ai accepté dans l'intéret de mes enfants et aussi parcequ'il ne me laissait pas le choix. Il refuse toujours de régulariser la situation (pension, temps de garde...) devant un juge. Situation des 2 années suivant notre séparation : faible pension, il recevait nos enfants sous le toit de ses parents (ou il a vécu pendant ces 6 années) 1 week end sur 2 et environ 1 semaine de vacances seulement par an (selon Sa volonté), il faisait 1 trajet sur 2 (ce que me semblait normal). Mes enfants étaient régulièrement accueillis par leurs grands parents (soit leur père travaillait, soit il travaillait sur sa futur maison, soit il était parti voir des copains...) et ces memes grands parents s'occupaient de mes enfants car leur père était rarement là (travail, maison, sorties jusqu'a plus d'heure, récup de sommeil...)...
Situation des 4 années suivantes : je suis partie vivre (avec mes enfants) avec un nouvel homme dans une autre commune et ldepuis ça e père de mes enfants a refusé de faire le moindre trajet pour avoir ses enfants, j'ai dû céder dans l'intérêt de mes enfants et faire tous les trajets à ma charge 1 week end sur 2 et pour les moindres vacances. Situation des week end chez les grands parents inchangée.
Situation depuis 2 mois (maintenant il vit dans SA maison avec sa nouvelle amie et son fils) : toujours faible pension (190 euros pour nos 2 enfants), il reçoit toujours nos enfants 1 week end sur 2, refuse toujours de faire la moitié des trajets et de régulariser la situation devant un juge, et me fais du CHANTAGE.
Je lui impose aujourd'hui de prendre ses responsabilités de père et lui demande fermement de venir chercher ses enfants 1 week end sur 2, aussi je lui parle une fois de plus de voir un juge pour tout clarifier, mais il me menace de divulguer des informations très compromettantes à mon égard et celui de ma famille si je fais la moindre démarche. En aucun cas il ne se soucie du bien etre de nos enfants et avec son amie il est arrivé dernièrement qu'ils aient mit

la pression aux enfants, ce qui les rend malheureuse...
Je suis ici pour demander de l'aide, a t'il le droit de me faire du chantage, comment puis je réagir... Merci pour votre aide

Par **marion44pap**, le **14/09/2008** à **19:05**

(et avec son amie il est arrivé dernièrement qu'ils aient mit la pression aux enfants, ce qui les rend malheureuse)

Depuis le lundi 30 juin, je me demande comment j'ai pu mettre la pression aux enfants au point de les rendre malheureuse.
A toi de me le dire...

MERCI DE TON HONNETETE EXEMPLAIRE.

Par **Marion2**, le **15/09/2008** à **08:42**

Bonjour Soph44,

Je pense qu'il faut absolument saisir le Juge aux Affaires Familiales, qui déterminera le montant de la pension alimentaire ainsi que le droit de visite et d'hébergement.
Dans la mesure où vous n'êtes pas mariés, un avocat n'et pas obligatoire.
Bon courage.

Par **thomaskarenine**, le **05/10/2008** à **02:10**

(MERCI DE TON HONNETETE EXEMPLAIRE.)

Marion44,

Tu lui en reparles quand tu auras des enfants avec lui... et que tu devras comprendre le point de vue d'une mère.

Courage Soph44

Par **soph44**, le **05/10/2008** à **14:29**

M,

Tout d'abord, je n'aurais pas à me jusitfier devant toi. Mais parceque tu es indirectement dans la vie de mes enfants, et que leur bien être est mon premier soucis, je te fais cette réponse :

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

De quelle HONNETETE EXEMPLAIRE parles tu ici?!
Et qui es tu pour me parler d'honneteté d'ailleurs?!

Justement, puisque tu voulais revenir sur "RENDRE MES ENFANTS MALHEUREUSES" (Cf. le message que j'ai posté un peu plus haut et que tu m'as très gentiment mit sous le nez il y a trois semaines, ce qui, soit dit en passant, est une violation de mon intimité, et vécu comme une tentative de harcèlement moral), j'y reviens maintenant...

En effet, après ma journée de travail et venant récuperer mes enfants (ce fameux dimanche soir), à froid, je n'avais pas l'entier souvenir des raisons pour lesquelles je t'ai incluse (anonymement) dans ce paragraphe. Je t'ai cité quelques raisons ce jour là mais j'avais oublié LA PRINCIPALE RAISON qui m'a poussé à écrire cela :
En rentrant d'un week end précédant mon message, j'ai senti le gros malaise et vu mes filles très tristes, malheureuses, au bord des larmes même ; j'ai cherché à comprendre pourquoi (ça fait partie de mon role de mère) et nous avons discuté, librement, toutes les trois ; ELLES M'ONT AFFIRME que tu leur avais dit que si elles ne voulaient/n'acceptaient pas d'échanger les week end chez leur père (comme IL en a exprimé le besoin pour des raisons liées aux week end de ton fils) ELLES NE LE VERRAIENT PLUS...elles en ont été très affectées moralement ce jour là (et il y a peu de temps encore) et il est normal que je m'en sois rendue compte et inquiétée.
C'EST POUR MOI DU CHANTAGE AFFECTIF au regard de mes enfants. Je me demande ce qu'en penserait une psychologue...
Qu'est ce qui te permet de leur faire la morale?
De quel droit?
Qui es tu pour agir de la sorte avec elles?

Tu parles ici d'honneteté...mais où as tu été honnête toi, à leur égard ?
Qu'est ce qui te permet de me juger en tant que mère ?

[s]**Je suis leur maman et je suis là pour les protéger.**[/s]

Je n'ai JAMAIS empêché mes enfants de voir leur père, ni leur père de voir ses enfants. Je l'ai même toujours facilité, pour leur équilibre d'enfants.
Je ne les ai JAMAIS empêché de lui téléphoner quand elles en exprimaient le besoin. De même que je ne l'ai JAMAIS empêché de les appeler. Bien au contraire... et malgré mon isolement financier, à l'époque...

Situation qui reste strictement inchangé à ce jour.

Même sans échanger les week end (dont il était question à ce moment là) IL N'A JAMAIS ETE SOUS ENTENDU QUE MES FILLES NE VERRAIENT PLUS LEUR PERE (juste de conserver le rythme des week end, **instauré depuis plus de 6 ans** quand même ; dans un premier temps ; en attendant de trouver une solution adaptée à tous). Et aujourd'hui, cette situation a pu changer parcequ'avec mon conjoint, nous avons aménagé notre vie commune autour des enfants. Ce dont vous bénéficiez depuis une quinzaine, en terme de week-end.

Un peu de patience/temps aurait suffit, moins d'égoïsme aussi, du dialogue, de l'écoute face aux enfants et de la compréhension (D'une façon générale, les enfants ne sont pas des jouets qu'on manipule pour faire pression sur l'autre parent. C'est grave).

Je n'ai pas d'autres explications à te donner. Le reste nous regarde directement, leur père et

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

moi.

PS : Moi, j'ai eu la descence de rester en retrait pendant le divorce de mon conjoint avec son ex-femme. C'est une leçon d'HONNETETE EXEMPLAIRE à prendre. Merci.

Par **soph44**, le **05/10/2008** à **15:39**

A LAURE

Merci pour tes conseils et ton soutien...
J'en prends bonne note.

Par **Marion2**, le **05/10/2008** à **17:04**

Bonjour Sophie,
Le chantage est inadmissible. Tu peux sans problème déposer une plainte et n'hésite surtout pas à saisir le JAF.

Bon courage

Par **marion44pap**, le **11/11/2008** à **12:27**

thomaskarenine

merci de ton jugement, mais saches que je sais de quoi je parle
J'ai des enfants et je comprends ce qu'ils vivent car je suis issu de parents divorcés...donc avant de juger betement informe toi sur la situation...

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés